



SOPAGEMA

Société anonyme au capital de 100.000 Euros

Siège social : 89, rue Camot
92300 LEVALLOIS PERRET

R.C.S. NANTERRE B 397 528 092

RAPPORT RELATIF A L'EXACTITUDE DE L'ARRÊTÉ DE COMPTE

Monsieur le Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société SOPAGEMA SA et en application de l'article R.225-134, nous avons procédé au contrôle des arrêtés de compte de Monsieur Bernard OGLIASTRO et de Monsieur Hervé OGLIASTRO établis au 11 juin 2010 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces arrêtés de compte ont été établis par le Président. Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'en certifier l'exactitude.

Nous avons effectué les diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier que les créances concernées sont certaines dans leur existence et déterminées dans leur montant.

Nous certifions l'exactitude de ces arrêtés de compte s'élevant respectivement à

Monsieur Bernard OGLIASTRO	768.925,99 euros
Monsieur Hervé OGLIASTRO	621.995,39 euros

Fait à Paris,
Le 11 juin 2010

VALLA - FIDUCINTER & ASSOCIÉS SELAS
Représentée par

Jacques TARDY
Commissaire aux comptes.

ARRÊTE DE COMPTE COURANT

établi en application de l'article R. 225-134 du Code de Commerce

Je soussigné Hervé OGLIASTRO,

Président du Conseil d'Administration de la SOCIETE DE PARTICIPATION ET DE GESTION DE MANIFESTATIONS AUTOMOBILES "SOPAGEMA", Société anonyme au capital de 100.000 Euros en cours d'augmentation pour le porter à 240.000 Euros dont le siège social est à LEVALLOIS PERRET (92300) – 89, rue Carnot, immatriculée au R.C.S. de NANTERRE sous le numéro 397 528 092 et à l'INSEE sous le numéro SIRET 397 528 092 00059

Arrête,

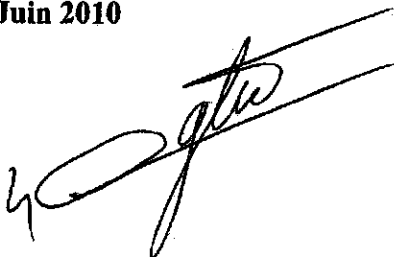
Dans le cadre d'une augmentation du capital pour un montant de 140.000 Euros, pour le porter de 100.000 Euros à 240.000 Euros, par l'émission au prix de 16 euros de 8.750 actions de 16 euros nominal chacune, à libérer lors de la souscription par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société,

Le montant du compte-courant de Monsieur Bernard OGLIASTRO,

Demeurant à COURBEVOIE (92400), 2, rue Molière,

à 768.925,99 Euros dans les comptes de la Société SOPAGEMA à la date du 11 Juin 2010.

**Fait à LEVALLOIS PERRET,
en trois exemplaires,
le 11 Juin 2010**



ARRÊTE DE COMPTE COURANT

établi en application de l'article R. 225-134 du Code de Commerce

Je soussigné Hervé OGIASTRO,

Président du Conseil d'Administration de la SOCIETE DE PARTICIPATION ET DE GESTION DE MANIFESTATIONS AUTOMOBILES "SOPAGEMA", Société anonyme au capital de 100.000 Euros en cours d'augmentation pour le porter à 240.000 Euros dont le siège social est à LEVALLOIS PERRET (92300) – 89, rue Carnot, immatriculée au R.C.S. de NANTERRE sous le numéro 397 528 092 et à l'INSEE sous le numéro SIRET 397 528 092 00059

Arrête,

Dans le cadre d'une augmentation du capital pour un montant de 140.000 Euros, pour le porter de 100.000 Euros à 240.000 Euros, par l'émission au prix de 16 euros de 8.750 actions de 16 euros nominal chacune, à libérer lors de la souscription par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société,

Le montant du compte-courant de Monsieur Hervé OGIASTRO,

Demeurant à VILLE D'AVRAY (92410), 29/31, rue de Versailles,

à 621.995,39 Euros dans les comptes de la Société SOPAGEMA à la date du 11 Juin 2010.

**Fait à LEVALLOIS PERRET,
en trois exemplaires,
le 11 Juin 2010**

